CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E165559** **VALABLE JUSQU'AU** **07/09/2027**

ÉDITÉ LE 28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2016

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024

Capital : 5 000

Raison sociale : GHC

Sigle : GHC

16 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
94440 VILLECRESNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 820 627 818 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2143382-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F06309E1244000/001 496687/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F06309E1244000/001 496687/18

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 45 95 00 00 **Fax :** 01 45 98 00 00

Portable :

Responsabilité légale :
GOUIDER HELMI PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@gouider.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 070 833 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	11/06/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		11/06/2026
3142	Revêtements de balcons et accessoires en plomb		11/06/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 16:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E165559** **VALABLE JUSQU'AU** **07/09/2027**

ÉDITÉ LE **28/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : **820 627 818 00017**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2143382-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F06309E1244000/001 496687/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F06309E1244000/001 496687/18

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **GHC**
Sigle : GHC
16 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
94440 VILLECRESNES

Téléphone : 01 45 95 00 00 **Fax :** 01 45 98 00 00
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@gouider.fr

Responsabilité légale :
GOUIDER HELMI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/06/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	11/06/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	11/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 16:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.